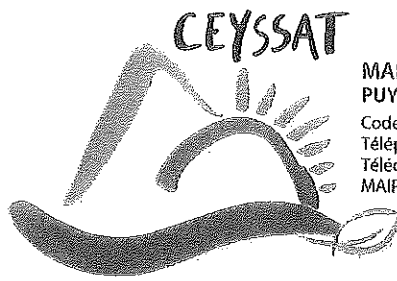




Mairie d'Orcines
place Saint Julien
63870 ORCINES

tél : 04-73-62-10-09
fax : 04-73-62-73-00
mairie.orcines@wanadoo.fr



CEYSSAT
Mairie de Ceysnat
Puy-de-Dôme
Code postal 63210
Téléphone 04 73 87 11 04
Télécopie 04 73 87 18 40
MAIRIE.CEYSSAT@wanadoo.fr

ARRETE CONJOINT DES MAIRES D ORCINES ET CEYSSAT

Arrêté n° 2017 – 092

Tenue des chiens en laisse sur le chemin des Muletiers

Les maires des communes d'Orcines et de Ceysnat

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2213-4
- Vu le Code Forestier,
- Vu le Code rural,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu l'article R. 610, paragraphe 5, du Code Pénal
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié,
- Vu l'arrêté 2011-022 sur la divagation des chiens et leur tenue en laisse sur la commune d'Orcines
- Considérant l'afflux de nombreux touristes sur le chemin des muletiers
- Considérant le partage du chemin des Muletiers entre les communes de Ceysnat et d'Orcines

ARRENTENT :

Article 1 : interdiction

La circulation des chiens sur le chemin des muletiers est interdite autrement qu'en laisse et tenue par leur maître ou la personne en ayant la responsabilité.

Article 2: infractions

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Signalisation

La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le conseil départemental du Puy de dôme. Des panneaux d'avertissement seront disposés aux entrées des chemins concernés.

Article 4 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois suivant sa notification.

Article 5 : Ampliation

Monsieur le président du conseil général,
Messieurs les Maires d'Orcines et Ceysnat
Messieurs les commandants de brigade de Gendarmerie de Chamalières et Rochefort,
Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de l'ONF
Monsieur le Directeur de l'ONCFS
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

À ORCINES le 07 août 2017

Le Maire d'Orcines
Jean-Marc [Signature]

Le Maire de Ceysnat

Gilles ALLAUZE

[Signature]
Gilles ALLAUZE